



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

COMMUNES MEMBRES

Altorf
Avolsheim
Dachstein
Dinsheim/Bruche
Dorlisheim
Duppigheim
Duttlenheim
Ergersheim
Ernolsheim/Bruche
Gresswiller
Heiligenberg
Molsheim
Mutzig
Niederhaslach
Oberhaslach
Soultz-les-Bains
Still
Wolxheim

NOS COMPETENCES

Développement économique
Tourisme
Gestion des milieux aquatiques
Aires d'accueil des gens du voyage
Piscines
Relais Petite Enfance
Maison de services au public
Assainissement
Eau
Liaisons cyclables
Bornes de recharges pour
véhicules électriques
Banque de matériel
intercommunale
Système d'information
géographique
Transport à la demande
Aménagement numérique
Epicierie sociale
Fourrière automobile

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace
B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
www.cc-molsheim-mutzig.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 67

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM)

SIRET : 246 701 064 00049

Profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

OBJET DU MARCHÉ

Aménagement d'une liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim

Marché n° 2023T029

PROCEDURE

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Nombre total d'offres reçues : 6

Pondération de notation :

1. Prix : montant total HT indiqué dans l'acte d'engagement : 40 %
 2. Valeur technique appréciée sur la base des sous-critères suivants : 60 %
- Moyens humains affectés aux travaux : 10 %
 - Moyens matériels affectés aux travaux : 10 %
 - Fiches techniques des produits proposés pour les travaux : 20 %
 - Planning proposé par l'entreprise : 10 %
 - Prise en compte des contraintes du site : 10 %

CPV ppal : 45233162-2

Attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST – Wolxheim (67120) pour un montant de 241.804,28 €HT le 22 janvier 2024.

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis : 23/01/2024